Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_117-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/10/2026

Date de la convocation : 15 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 21 octobre 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (31) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (2) : A. GORCE, N. RAOULT

PROCURATIONS DE VOTE (2) : F. MIGNON (A. GORCE), S. HILLION (N. RAOULT)

S. LABOUX-MORIN a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-117	COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – CREATION	**H. KERIVEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2143-3.

La Commission communale pour l'accessibilité a pour mission de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle formule des propositions visant à améliorer l'accessibilité de la commune, établit un rapport annuel présenté au Conseil municipal et participe au recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Compte tenu de la population de la Ville de Betton, la création de cette commission est obligatoire en application de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter la création de cette commission, dont la composition sera arrêtée par Monsieur le Maire conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ACTER** la création de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Betton.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_117-DE

A BETTON, LE 21 OCTOBRE 2026

La Secrétaire de séance,

S. LABOUX-MORIN

Le Maire,

François BROCHAIN